



PRÉFET DE L'AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL fixant la répartition des bureaux de vote dans l'Ain

Le préfet de l'Ain,

VU le code électoral, notamment son article R.40 et R. 40-1 ;

VU les demandes de changements de localisation des bureaux de vote présentées par les maires d'Arandas, Balan, Chaveyriat, Confort, Culoz-Béon, Divonne-les-Bains, Jassans-Riottier, Messimy-sur-Saône, Neyron, Péronnas, Pizay, Rancé, Saint-André-le-Bouchoux, Sainte-Croix, Saint-Maurice-de-Gourdans et Sault-Brénaz ;

VU le changement de localisation de trois bureaux de vote sur la commune d'Oyonnax ainsi que la modification du périmètre géographique des bureaux de vote de la commune ;

VU le changement du périmètre géographique des bureaux de vote de la commune de Bâgé-Dommartin ;

VU le changement de bureau centralisateur sur la commune de Béligneux ;

VU la création d'un bureau de vote dans la commune de Châtillon-sur-Chalaronne ;

VU la suppression d'un bureau de vote dans les communes de Haut – Valromey et de Nivigne-et-Suran ;

CONSIDÉRANT que le bureau de vote prévu à l'article R. 40-1 du code électoral doit être rattaché à la circonscription législative et au canton qui comptent le plus d'inscrits ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R Ê T E -

Article 1^{er} : Le nombre de bureaux de vote établis dans le département de l'Ain est de 591 à compter du 1^{er} janvier 2027.

Article 2 : L'implantation des bureaux de vote pour chacune des communes du département figure en annexe du présent arrêté.

Article 3 : Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote peut être consulté à la mairie de la commune concernée.

Article 4 : Les électeurs militaires et les électeurs français établis hors de France, inscrits en application des dispositions des articles L.12 et L.13 du code électoral, ainsi que les français sans domicile ni résidence fixe, inscrits sur la liste électorale de leur commune de rattachement, figureront sur la liste du bureau centralisateur lorsqu'il s'avérera impossible de localiser à l'intérieur de la commune leur attache avec la circonscription d'un bureau de vote donné.

Article 5 : Les bureaux de vote fixés par le présent arrêté serviront pour toute élection ayant lieu dans la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027.

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfets de Belley, Gex et Nantua, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Fait à Bourg-en-Bresse, 25 AOÛT 2026

Le préfet,



Louis-Xavier THIRODE

Code INSEE	COMMUNES	Circonscription	CANTONS	Numéro du canton	Nombre de bureau de vote	Code Bureau	Localisation
01 361	SAINT-JEAN-DE-NIOST	02	LAGNIEU	11	1	0001	Salle polyvalente, 122 chemin sous Buyat
01 362	SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX	02	VILLARS LES DOMBES	22	1	0001	Salle polyvalente, 360 route de Rancé
01 363	SAINT-JEAN-LE-VIEUX	05	PONT D'AIN	16	2	0001 - (1er bureau) 0002 - (2ème bureau)	Petite salle rez de chaussée de la mairie "bureau centralisateur" Salle des fêtes
01 364	SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE	01	REPLONGES	17	1	0001	Mairie, 25 rue des écoles
01 365	SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	04	VONNAS	23	1	0001	19 impasse des Bords de Veyle 01290 SAINT-JEAN-SUR-VEYLE
01 367	SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE	01	REPLONGES	17	1	0001	Mairie, 5 Place de la Mairie 01560 SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE
01 368	SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE	04	VONNAS	23	1	0001	Salle polyvalente - impasse de la mairie
01 369	SAINT-JUST	04	CEYZERIAT	07	1	0001	Salle du conseil, 474 route de Ceyzériat
01 370	SAINT-LAURENT-SUR-SAONE	04	VONNAS	23	1	0001	193 rue Albert Cousin
01 371	SAINT-MARCEL	04	VILLARS LES DOMBES	22	1	0001	Mairie, 74 route de Lyon
01 372	SAINT-MARTIN-DE-BAVEL	05	BELLEY	04	1	0001	Salle des fêtes, 64 place des St Martinans
01 373	SAINT-MARTIN-DU-FRESNE	05	NANTUA	14	1	0001	salle des châteaux - 41 grande rue
01 374	SAINT-MARTIN-DU-MONT	01	CEYZERIAT	07	1	0001	215 rue de la mairie
01 375	SAINT-MARTIN-LE-CHATEL	01	ATTIGNAT	02	1	0001	Mairie, 52 route de Bourg
01 376	SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	02	MIRIBEL	13	2	0001 - (1er bureau) 0002 - (2ème bureau)	École élémentaire J.Prévert, 3 montée de la Paroche "bureau centralisateur" École maternelle Saint Exupéry, place Charles de Gaulle
01 378	SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS	02	LAGNIEU	11	2	0001 - (1er bureau) 0002 - (2ème bureau)	Salle des fêtes, 1 route de Lyon "bureau centralisateur" Salle des fêtes, 1 route de Lyon
01 379	SAINT-MAURICE-DE-REMENS	05	AMBERIEU EN BUGEY	01	1	0001	rue de la Libération
01 380	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX	01	REPLONGES	17	1	0001	Mairie, 55 rue de la mairie
01 381	SAINT-NIZIER-LE-DESERT	04	CEYZERIAT	07	1	0001	Place de l'église
01 383	SAINT-PAUL-DE-VARAX	04	CHATILLON SUR CHALARONNE	08	1	0001	Salle du conseil municipal, 163 place Louis Jourdan
01 384	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	05	AMBERIEU EN BUGEY	01	2	0001 - (1er bureau) 0002 - (2ème bureau)	Salle polyvalente, 8 Rue de la Schappe "bureau centralisateur" Salle polyvalente, 8 Rue de la Schappe
01 385	SAINT-REMY	04	BOURG EN BRESSE 2	06	1	0001	Mairie de Saint-Rémy, salle du conseil municipal, 999 route de Saint-Rémy
01 386	SAINT-SORLIN-EN-BUGEY	02	LAGNIEU	11	1	0001	Salle des associations, 102 Grande Rue
01 387	SAINT-SULPICE	01	ATTIGNAT	02	1	0001	230 C route de la Mairie
01 388	SAINT-TRIVIER-DE-COURTES	01	REPLONGES	17	1	0001	Salle des fêtes, 95 grande rue
01 389	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	04	VILLARS LES DOMBES	22	2	0001 - (1er bureau) 0002 - (2ème bureau)	Salle polyvalente "bureau centralisateur" Salle polyvalente
01 390	SAINT-VULBAS	02	LAGNIEU	11	1	0001	Salle polyvalente au Centre International de Rencontres, 1558 rue Claires Fontaines